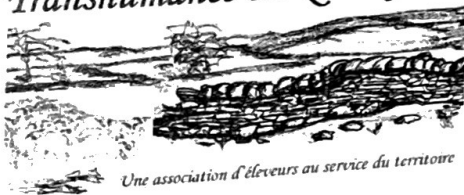


Association Transhumance en Quercy



Avenue de l'Europe
Regourd
46004 - CAHORS CEDEX
FRANCE
Siret : 48211425300016

Une association d'éleveurs au service du territoire

Monsieur Jean-Louis ISSALY - Le Président de Transhumance en Quercy

Facture

N° : FAC0072
Date : 30/12/2024
N° client : FARG

GAEC DE FARGUES

FARGUES
46330 CABRERETS
FRANCE
Email : andre.delpachfargues@gmail.com

Libellé	Qté	Unité	PU	Rem.	Montant
ART0006 -ADHESION 2025	1,00		15,00 €	0,00%	15,00 €

TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Règlement Chèque
Echéance(s) 15,00 € au 29/01/2025

Coordonnées bancaires

Nom CREDIT AGRICOLE NMP
IBAN FR7611206000905001565779210
BIC AGRIFRPP812

Total 15,00 €

Virement le 8/01/25

PAYÉ

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 Ibidem).